

La Lettre N°52 du Veïnazès



ASSOCIATION « GENS DU VEINAZES »

juillet - octobre 2016

Chers adhérents et chers amis,

Dans quelques semaines la Châtaigneraie cantalienne deviendra officiellement une région administrative du département du Cantal. Cette appellation est le résultat de près d'un siècle d'actions menées par les hommes et les femmes qui ont su la défendre et la valoriser.

Au Moyen-âge, l'arbre roi de la châtaigneraie est le chêne. A partir du 15^{ème} siècle, les plantations de châtaigniers se développent si bien qu'au 19^{ème} siècle, « l'arbre à pain » est présent dans soixante communes du département du Cantal (cantons de Maurs, Montsalvy et Saint-Mamet). Son fruit, la châtaigne, nourrit les habitants une bonne partie de l'année grâce au séchage dans les séchoirs (sécadous). Si elle permet la survivance pendant les temps de disette, elle permet aussi d'engraisser annuellement un ou deux cochons. Ainsi, les nombreux petits propriétaires de la région survivent en entretenant une châtaigneraie, souvent un petit bosquet de châtaigniers imbriqué dans quelques champs sur lesquels sont cultivés le seigle pour la fabrication du pain, le sarrasin pour cuisiner des galettes (le bourriol) ou le chanvre pour le tissage de toiles. L'élevage de quelques moutons complète cette activité artisanale avec le tissage de la laine et, avec les chèvres, ils aident au nettoyage des cams (terres de bruyère).

Région au sol pauvre, la Châtaigneraie a longtemps été méprisée par les riches éleveurs cantaliens. En 1906, au moment de la création du Herd-Book de la race des vaches salers « *on ne trouva dans la Châtaigneraie que quelques mâles très rares, dignes d'y figurer... les vaches qui avaient leurs caractères un peu défigurés étaient appelées à Aurillac les Castagnaires* » peut-on lire dans un document de l'époque.

Comme toutes les régions rurales, la Châtaigneraie cantalienne connaît une importante chute démographique avec la Grande Guerre de 1914-1918. Parallèlement, deux facteurs contribuent à affaiblir la production du châtaignier : le développement des usines à tanin dans la région de Maurs et l'apparition des maladies de l'encre et du chancre.

Pourtant, les habitants prennent conscience de la force des actions collectives grâce à l'éducation populaire faite par des instituteurs et par les mouvements agricoles chrétiens. Progressivement, les Castanhaïres s'affranchissent de leur complexe d'infériorité et s'engagent dans le monde associatif, dans le syndicalisme agricole ou en politique et contribuent à la reconnaissance de leur région.

Tandis que l'agriculture se modernise et se transforme (élevage bovin, production laitière et porcine), les autres secteurs se regroupent au sein de Syndicats d'initiatives dans le but principal de « *travailler à l'expansion touristique de la Châtaigneraie* ». Au milieu des années 1980, avec la politique de décentralisation et l'apparition des aides européennes, « *l'association pour le développement touristique de la Châtaigneraie* » est créée. Il en découle de nombreuses initiatives publiques ou privées ayant, dans leur intitulé, les mots « châtaigne » ou « Châtaigneraie ». Parmi les multiples exemples, retenons qu'à l'occasion de la célèbre foire de la Châtaigne de Mourjou, chaque enfant castanhaïre né dans l'année reçoit un plan de châtaignier. Enfin, en 2015 le vote de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et son application à partir de 2016, officialise la Châtaigneraie cantalienne comme région administrative.

C'est au même moment que le cynips (une micro-guêpe d'origine asiatique) fait du tourisme en Châtaigneraie. Arrivé en Europe par le biais de matériaux végétaux débarqués en 2002 en Italie et repéré en France dès 2006, il attaque les châtaigniers cantaliens depuis 2013. Infestés par cette galle, de nombreux châtaigniers sont désormais malades. Comme si la nature nous invitait à ménager cette belle région prisée pour son environnement, pour ses produits de qualité et pour la variété de ses paysages, on apprend que le traitement le plus efficace est naturel : il s'agit du *torymus*, autre micro-guêpe qui, introduite sur un arbre, peut avoir une efficacité dans un rayon de cinq kilomètres.

Souhaitons que les élus qui prendront la tête de la Châtaigneraie cantalienne administrative sauront protéger et valoriser l'arbre emblématique qui donne le nom à leur collectivité et qu'ils lui conserveront un environnement diversifié qui fait sa richesse et son attractivité. Ainsi, pouvons-nous espérer que les consommateurs de produits à base de tournives, savoyes, jean fau, paquettes ou verdals seront toujours plus nombreux à venir découvrir notre région qui aura su se prémunir d'une agriculture et d'aménagements uniformisés de nos villages.

Bernard Coste

Qui sera président(e) ?

Parmi les 70 conseillers communautaires, 12 auront la chance de participer au bureau de la Châtaigneraie cantalienne. Celui (ou celle) qui le présidera obtiendra un poids politique départemental. Qu'ils se soient montrés hostiles ou non à la loi, les parlementaires qui ont élaboré la loi NOTRe n'ont pas manqué d'infléchir l'organisation administrative de cette nouvelle collectivité. En voici les conséquences en Châtaigneraie cantalienne.

À droite, Vincent Descoeur est l'élu le plus influent pour obtenir cette présidence mais comme il aspire à redevenir député du Cantal en juin prochain, la loi sur le non-cumul de mandats l'obligerait à abandonner cette présidence moins de six mois après avoir été élu. Pour son image, il n'a pas intérêt de se présenter. De plus, certains élus du Centre-droit ont pris leur distance avec la droite conservatrice et ont pu vérifier qu'en s'alliant avec le Centre-gauche (Parti Radical de Gauche), ils pouvaient remporter des victoires comme l'élection au Sénat du centre-droit Bernard Delcros (Lettre du Veinazès N°49). Les centristes pourraient s'entendre une nouvelle fois pour élire les bureaux des nouvelles communautés de communes.

À gauche, le PRG a particulièrement labouré les terres cantaliennes pour attirer vers lui des élus centristes déçus par l'action du président de la République.

En attendant, pour cette première élection, un compromis pourrait être trouvé en élisant Michel Teysedou (maire de Parlan) bien connu dans le syndicalisme agricole et Christian Montin (maire de Marcolès).

Le vendredi 7 octobre 2016, a été publié l'arrêté préfectoral portant « fusion des communautés de communes de Cère et Rance en Châtaigneraie [secteur de Saint-Mamet], du Pays de Maurs, du Pays de Montsalvy et Entre deux lacs [secteur de Laroquebrou] en une seule communauté de communes » baptisée « Châtaigneraie Cantalienne ». Elle prendra officiellement naissance le 1er janvier 2017 et son siège social est fixé à Saint-Mamet la Salvetat.

Cette nouvelle structure administrative, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), comptera 70 conseillers communautaires représentant les 22 000 habitants des 51 communes de l'ouest cantalien (voir la liste ci-dessous). Chaque commune de l'ancien pays de Montsalvy sera représentée par un conseiller, à l'exception de Montsalvy et de Prunet qui en compteront deux chacune, soit 17 élus sur 70.

La Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, conformément à la loi NOTRe (2015) renforçant le rôle des régions et des intercommunalités, aura des compétences obligatoires : **le développement économique, le tourisme, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets.** Pour l'eau et l'assainissement, elle aura jusqu'au 1er janvier 2020 pour s'organiser. La Châtaigneraie cantalienne pourra, si elle le souhaite, choisir des compétences optionnelles (avant 2018) et facultatives (avant 2019). Ces dernières seront connues après l'installation du premier conseil communautaire de la Châtaigneraie cantalienne qui doit se tenir avant le 27 janvier 2017.

Les députés et les sénateurs qui ont élaboré la loi NOTRe regrettent régulièrement de voir les Français se désintéresser de la vie politique en ne votant plus aux élections. Cette abstention grandissante contribue à la montée du vote extrémiste. Cependant, même si les électeurs restent attachés aux élections locales (élections municipales ou cantonales), les parlementaires ont préféré que l'élection des membres du bureau d'un conseil communautaire soit faite par les élus (démocratie représentative). Ainsi, l'équivalent du bureau des maires de la communauté de communes du pays de Montsalvy devient, dans la nouvelle communauté, un exécutif de 12 élus (1 président(e) et 11 vice-présidents) dont trois seront issus du pays de Montsalvy. Les Lettres du Veinazès ont raconté certains épisodes des bureaux des maires, critiqués pour leur manque de transparence (pas de compte-rendu) et de démocratie (réunions non publiques).

La loi NOTRe n'ayant pas modifié ce fonctionnement, l'avenir dira si dans des régions rurales comme la Châtaigneraie cantalienne, l'administration de cette nouvelle collectivité adaptera cependant ses actions pour la rendre plus démocratique.

Les 51 communes de la Châtaigneraie cantalienne (en gras les communes du Veinazès)

Arnac, Boisset, **Calvinet**, **Cassaniouze**, Cayrols, Cros-de-Montvert, Glénat, **Junhac**, **Labesserette**, **Lacapelle-del-Fraisse**, **Ladinhac**, **Lafeuille-en-Vézie**, **Lapeyrugue**, Laroquebrou. **Leucamp**, Leynhac, Marcolès, Maurs, **Montsalvy**, Montmurat, Montvert, Mourjou, Nieudan, Omps, Parlan, Prunet, Quézac, Roannes-Saint-Mary, Le Rouget-Pers, Rouffiac, Roumégoux, Rouziers, **Sansac-Veinazès**, Saint-Antoine, Saint-Constant-Fournoulès, Saint-Etienne Cantalès, Saint-Etienne de Maurs, Saint-Gérons, Saint-Julien de Tournac, Saint-Mamet la Salvetat, Saint-Santin Cantalès, Saint-Santin de Maurs, Saint-Saury, Saint-Victor, La Ségalassière, **Sénezergues**, Siran, **Teissières-les-Bouliès**, Le Trioulou, **Vieillevie**, Vitrac.

Arrêté N°2016-1100 du 3 octobre 2016 - Préfecture du Cantal.

Journaux : « La Montagne » (18/07/2016 et 13/10/2016).

L'Union du Cantal, journal bi-hebdomadaire (10 et 28 septembre 2016 ; 1, 5, 8 et 12 octobre 2016).

Dimanche 14 août 2016, une quatrième cloche, baptisée Côme, a été bénite à Teissières-les-Bouliès par Monseigneur Bruno Grua, évêque de Saint-Flour. La semaine qui a suivi cet événement, la cloche de bronze provenant d'une école du Jura, a trouvé sa place définitive dans le clocher de l'église du bourg du village. Elle vient ainsi compléter la quatrième arcade du clocher à peigne.

Ce projet, initié par l'association « Eau, Nature et Patrimoine », a permis de recueillir la somme de 5000 € auprès de 70 donateurs. Le jour du baptême, Jacques Tourlan a présenté brièvement l'histoire de cette église et de son clocher tandis que Jean-Pierre Salesse a réalisé un reportage photographique. Tous deux ont bien voulu nous transmettre leur documentation pour en publier quelques extraits. Nous les remercions.

Cérémonie du baptême de la cloche Côme

« Aujourd'hui 14 Août 2016, habitants de Teissières et amis, nous sommes réunis devant notre église qui porta le titre de prieuré jusqu'en 1790. De style roman auvergnat des 15ème et 16ème siècles, il s'agit sans doute du plus ancien édifice de la commune. Dédiée à Notre Dame de la Nativité, sainte patronne de la paroisse, ainsi qu'à deux saints patrons, Côme et Damien.

Portons notre regard sur le clocher à peigne et ses quatre arcades. D'une hauteur de dix-huit mètres pour huit mètres de largeur, il est couvert d'un chapeau de lauzes en schiste. Il est puissamment soutenu par deux piles en granit de Leucamp, comme sa structure, le tout admirablement proportionné.

Trois cloches aux timbres (do, ré, si) occupent trois arcades.

La plus ancienne, à droite, est datée de 1529 et dédiée à saint Damien. On peut encore y lire VOX SONAT.SANCT. DAMIANE, ORA PRO NOBIS (Voix qui appelle Saint Damien, priez pour nous).

La plus grande, à gauche, porte les inscriptions suivantes : « C'est à la gloire de DIEU et en l'honneur de MARIE que je dois sonner, l'an 1806 y ai été bénite ».

Enfin la cloche du milieu fut solennellement baptisée le 15 octobre 1961 par Monseigneur Pourchet, évêque de Saint-Flour. Elle reçut le nom de Marie, en l'honneur de Notre Dame des vocations. Les parrains sont messieurs l'abbé Clément Delfour, originaire des Lattes de Teissières et Germain Coussegal du bourg qui était le compagnier (sonneur de cloches avant l'électrification). Les marraines sont mesdames Marie Larribe du bourg et Victorine Biscot de Grignac. Sont aussi inscrits les noms de Pierre Delfour (Maire) et Pierre Perret (curé de la paroisse). Nous gardons un profond souvenir de cette bénédiction de 1961. Nous avons une pensée pour ceux qui y étaient et qui nous ont quittés depuis, en particulier pour le Père Pierre Perret à qui nous avons beaucoup pensé en préparant cette cérémonie.

Aujourd'hui, c'est un moment très important et nous sommes heureux de pouvoir le partager avec nos familles et nos amis. [...]

Dans quelques instants, Monseigneur Bruno Grua, évêque de Saint-Flour, va baptiser solennellement la cloche Côme qui rejoindra la dernière arcade dans le clocher. Son frère jumeau, Damien, l'attend depuis 487 ans. Il était grand temps de les voir enfin réunis.

En effet Côme et Damien étaient jumeaux, nés en Arabie d'une mère chrétienne. Après des études de médecine en Syrie, ils vont exercer leur art dans le port maritime d'Égée en Turquie, aujourd'hui Ayas. Puis en Syrie, ils acquièrent vite une grande réputation, soignant les hommes et les animaux. Sans rétribution, ils trouvaient leur récompense dans la foi chrétienne qu'ils pouvaient ainsi propager.

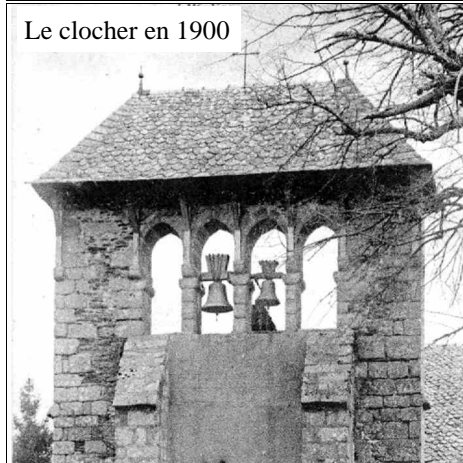
Pendant les persécutions de l'empereur romain Dioclétien, Côme et Damien furent arrêtés sur l'ordre du Préfet de Cilicie, un certain Lysias qui leur ordonna d'abjurer leur foi sous la torture. Ils restèrent fidèles, en dépit de toute une série de sévices et moururent en martyrs en l'an 202, le 27 septembre, à Cyr en Syrie. La Paroisse de Teissières a toujours fêté ses saints patrons à cette date.

A Rome, près du forum, se trouve leur basilique, fondée par le pape Félix au IV^e siècle. Saint Côme et Saint Damien sont les saints patron des chirurgiens, médecins et pharmaciens. »

Jacques Tourlan

Source à consulter : On peut retrouver des textes et de nombreuses photographies du baptême des cloches de 1961 dans le livre de Jean-Pierre Salesse, consacré à Teissières-les-Bouliès.

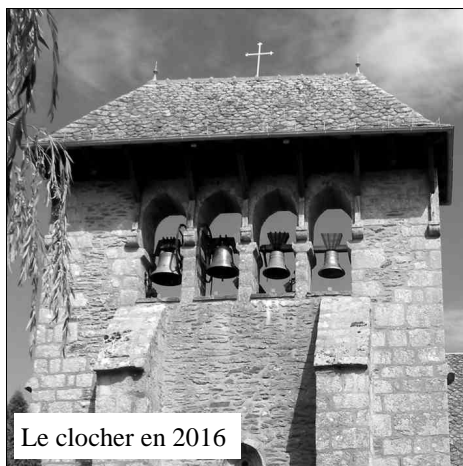
Le clocher en 1900



La cloche Côme



Monseigneur Bruno Grua



Le clocher en 2016



Gens du Veinazès

52, rue de Bagnolet
75 020 Paris

Téléphone : 01 43 79 44 87

Messagerie : contact@pays-veinazes.com

Site internet : www.pays-veinazes.com

Les bons comptes font les bonnes associations...

Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons eu la désagréable surprise de découvrir que la banque Société Générale avait indûment prélevé 140 € de frais bancaires aux Gens du Veinazès, d'une part sans nous en prévenir et d'autre part sans nous apporter la moindre explication. Ce « mouvement financier » est arrivé au beau milieu de la torpeur estivale, période pendant laquelle chacun d'entre-nous oublie un peu l'administration de l'association.

En nous déplaçant, nous avons découvert que notre agence habituelle avait été fermée pour être fusionnée avec une autre. Par prudence, nous avons alors stoppé tous les mouvements sur ces comptes associatifs. Il a fallu attendre le mois de septembre pour obtenir un rendez-vous, une explication et enfin la promesse que cette facturation allait être annulée. Les promesses n'engageant que ceux qui y croient, nous avons attendu d'avoir en main, un document confirmant cette annulation.

Ainsi, les chèques émis par certains d'entre-vous depuis le mois de juin 2016 n'ont pas encore été encaissés mais le seront en novembre. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Vie associative

Le site www.pays-veinazes.com

L'année 2015 et le premier semestre de l'année 2016 ont permis de créer de nombreuses pages sur notre site associatif dont l'objet est d'offrir, au fil des ans, une base documentaire consacrée à l'histoire du Veinazès.

Au cours du second semestre 2016, le rythme des publications a été volontairement ralenti pour faire un premier bilan sur l'attractivité des pages publiées et nous aider à améliorer certaines fonctions. Les critiques que vous nous apportez facilitent ce travail même si nous n'oublions pas notre principal objectif : proposer un site facile d'accès et simple d'utilisation.

Au début de l'année 2017, nous devrions reprendre le rythme normal de nos publications sur www.pays-veinazes.com.

Si vous souhaitez contribuer à l'enrichissement du site en proposant certains thèmes qui n'y figurent pas encore, vous pouvez nous contacter sur notre messagerie : contact@pays-veinazes.com

Vos amis aimeraient...

**Découvrir l'histoire du Veinazès.
Être informés sur l'actualité locale.**

Trois fois par an,

"Gens du Veinazès" offre à ses adhérents

La "Chronique du Veinazès" (40 pages d'histoire locale)

La "Lettre du Veinazès" (l'actualité locale et associative)

Pour adhérer...

NOM :

PRENOM(S) :

ADRESSE:

Souhaite(nt) devenir

Membre Adhérent : 12.00 euros

Couple Adhérent : 15.00 euros

Membre Bienfaiteur : + de 12.00 euros

Couple Bienfaiteur : + de 15.00 euros

Chèque à l'ordre de « Gens du Veinazès »

52, rue de Bagnolet 75020 Paris

Retrouvez l'histoire du Veinazès sur www.pays-veinazes.com